la SRF
société des réalisatrices
et réalisateurs de films

Diffusion des oeuvres cinématographiques : propositions du BLOC, de l'UPF et de L'ARP

11 JUIN 2014

La filière indépendante unie pour repenser la diffusion des films : 50 mesures pour la diversité du cinéma.
Le BLOC, l'ARP et l'UPF proposent à la concertation une plateforme de propositions destinée à faire évoluer les outils de régulation de la diffusion des films en salles et garantir une véritable diversité du cinéma.

Alors que les travaux des Assises pour la diversité du cinéma, engagés par le CNC et basés sur les rapports de René Bonnell et du groupe Réalisateurs Techniciens Producteurs, doivent se conclure d'ici l'été, la question de l'exploitation des œuvres est au cœur des préoccupations.

Il est impossible de s'interroger sur l'économie du secteur sans analyser en profondeur l'exposition des films en salles, marquée par une forte concentration, qui impacte l'ensemble de la filière.

Le paysage de l'exploitation a profondément changé ces dix dernières années, il est donc indispensable de trouver ensemble les contours d'une nouvelle régulation équilibrée, efficace et vertueuse.

C'est pourquoi le BLOC, L'ARP et l'UPF proposent à la concertation une plateforme de nature à favoriser notamment un renforcement de l'exploitation indépendante, une meilleure exposition des œuvres cinématographiques dans toute leur diversité, une amélioration du partage de la valeur, et ce, dans un environnement économique mieux analysé, et anticipant les évolutions du secteur.

Le Cinéma commence en salle et toute réflexion autour de son financement et de son avenir ne peut s'envisager sans redéfinir collectivement et sereinement les contours de sa diffusion.

> Nous vous prions de trouver ci-joint le courrier BLOC-ARP-UPF adressé ce jour au CNC, accompagné de la plateforme de propositions BLOC-ARP-UPF sur la diffusion des œuvres en salles de cinéma.

Contacts :

BLOC : Juliette Prissard-Eltejaye (SPI) : 01 44 70 70 44 / Julie Lethiphu (SRF) : 01 44 89 99 65
UPF : Marie Paule Biosse-Duplan : 01 44 90 07 10
L'ARP : Marc Legrand : 01 53 42 40 01